YERRES

Services Techniques
N° tél : 01 69.49.77.00
N/Réf. : NDA/JC/EB

ARRETE N° 98/60
(Série A)

OBJET : Arrêté municipal provisoire réglementant la circulation et le stationnement rue Claude Monet.

Le DEPUTE-MAIRE de la ville d'YERRES,
VU le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2213-1 à L.2213-6,
VU le Code de la Route, article R. 225, relatif au stationnement,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié et complété, relatif à la circulation et à la signalisation routière,
VU l'avis favorable de Monsieur le Commissaire de Police de BRUNOY,

CONSIDERANT que dans le cadre des travaux pour la mise en place d'un fourreau P.T.T.au droit d'un support bois existant rue Claude Monet face au poste de détente sur chaussée, deux fouilles seront nécessaires pour le passage de la fusée et la pose de celle-ci.

CONSIDERANT que lesdits travaux seront effectués par la Société BUTET Fils LA TRETOIRE 77510 REBAIS, pour le compte de Gaz de France,

CONSIDERANT qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers , et ce, à compter du 1er avril 1998. pour une durée de deux jours.

ARRETE

ARTICLE 1 : Une réduction de vitesse à 30 km/h sera temporairement appliquée, à 50 ml de part et d'autre du chantier.

ARTICLE 2 : La présignalisation et la signalisation du chantier, conformément à la législation en vigueur, seront fournies, posées et maintenues en état par les soins de l'entreprise chargée des travaux sous le contrôle des Services Techniques municipaux.

ARTICLE 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 4 : MM. le Président du Conseil Général de l'Essonne, le Commissaire de Police, le Commandant de Gendarmerie de Brunoy, le Responsable de la Police Municipale, le Directeur des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Madame le Sous-Préfet de l'Essonne chargée de l'arrondissement d'Evry pour visa, et une ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du Centre de Secours pour information.

Fait à Yerres, le 19 mars 1998

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne)

REÇU LE
- 2 AVR. 1997
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

278